

## KOSTAL et la réglementation VFR2013 / VFR2104 pour la France

Cher Client,

Depuis le 1 juillet 2013, une nouvelle norme interne à ERDF modifie la fréquence maximale à laquelle un onduleur doit se découpler du réseau afin de répondre pleinement aux conditions de sécurité obligatoires.

Cette modification demande aux fabricants d'onduleurs de respecter la norme VDE 0126-1-1/A1, ainsi que les valeurs de fréquence maximale de 50.2 HZ (pour la norme existante), 50.4 HZ (VFR2013) ou 50.6HZ (VFR2014).

La date de référence ERDF pour la mise en place de ces modifications est la date de demande de raccordement qualifié (normalement environ 24h après le dépôt du dossier sur le site d'ERDF). Afin de déterminer quel onduleur utiliser et pour simplifier la gestion de ces transitions, 2 valeurs seront acceptées à un moment donné que nous pouvons résumer comme suit:

- Raccordement qualifié jusqu'au 31.08.2013: les onduleurs avec réglage à 50.2 HZ et correspondant à la norme VDE0126-1-1 ou VDE0126-1-1/A1 sont valides.
- Raccordement qualifié du 01.05.2013 au 30.06.2014: les onduleurs avec réglage 50.4 Hz et correspondant à la norme VDE0126-1-1/A1 avec réglage VFR2013 sont valides.
- Raccordement qualifié à partir du 01.05.2014: les onduleurs avec réglage 50.4 Hz et correspondant à la norme VDE0126-1-1/A1 avec réglage VFR2104 sont valides.

Aujourd'hui, les onduleurs KOSTAL ont une valeur de fréquence maximale paramétrée à 50.2 HZ avec le réglage pays « France », et sont conformes aux normes VDE0126-1-1 ainsi que VDE0126-1-1/A1. Ils sont donc valides pour toute demande de raccordement déposée et qualifiée auprès d'ERDF jusqu'au 31.08.2013.

Pour les demandes de raccordement qualifiées à partir du 1 septembre 2013, les onduleurs KOSTAL sont conformes sous condition que l'installateur ajuste la fréquence (réglage VFR2013 ou réglage VFR2014) en utilisant notre logiciel «Country Settings Tool » via une opération sécurisée au moment de la mise en service.

Ce logiciel se trouve sur notre site internet sous la rubrique téléchargements puis service. Pour réaliser cette opération, l'installateur doit relier l'onduleur à un ordinateur via un câble Ethernet croisé et ensuite lancer le logiciel « Country Settings Tool ». Ce logiciel se présente d'une manière suivante :

Smart  
connections.

Rechnungsanschrift  
Hanferstraße 6  
79108 Freiburg

Telefon +49 761 47744 -100  
Telefax +49 761 47744 -111  
www.kostal-solar-electric.com

Deutsche Bank AG  
BLZ: 680 700 30  
Konto: 269 836 300

BIC: DEUTDE6F  
IBAN: DE20 6807 0030 0269 8363 00

KOSTAL Solar Electric GmbH, Registergericht Freiburg HRB 700893  
Sitz: Freiburg | Geschäftsführung: Dipl.-Ing. Werner Palm, Dipl.-Ing. Marwin Kinzl, Axel Zimmermann

USt-Id-Nr./VAT No. DE253130462  
Steuer-Nr./Tax-No.: 06439/42222

**This tool activates alternative country-settings. Please make sure that the inverter has already been configured for the available setting for your country.**

Connection to inverter

Host/IP-address: http://   
(e.g. inverter-name or s90342IE100001 or 192.168.1.1)

Bus-address:

Activate country settings

Denmark:  cos  $\varphi$  = 1 FW  $\geq$  03,90

Portugal:  PT2:3450W FW  $\geq$  04,00

Spain:  RD1663  RD661  RD1699 FW  $\geq$  03,90

Belgium:  C10/11-2012 FW  $\geq$  03,90

France:  VFR2013  VFR2014 FW  $\geq$  03,55

Il suffit de sélectionner la norme souhaitée et d'activer le réglage. Après avoir ajusté la fréquence maximale il est nécessaire d'établir un certificat de modification. Ce certificat validant cette opération doit être émis par KOSTAL et complété par l'installateur sous forme d'une attestation de modification de réglage, et ensuite transmis à ERDF.

En résumé veuillez trouver ci-joint tous les documents nécessaires pour compléter votre dossier :

- Certificat de conformité VDE0126-1-1/A1,
- Déclaration du fabricant,
- Attestation de modification de réglage (à présenter à ERDF dûment complétée).

Notre service technique reste à votre disposition pour toutes questions sous le numéro:  
+33 (0)1 61 38 41 17

A terme, KOSTAL prévoit de créer les réglages pays France VFR2013 et France VFR2014 directement préconfigurés dans l'onduleur et donc accessibles via le menu de l'écran lors de la mise en service afin de faciliter cette opération.

Cordialement,



Werner Palm  
Directeur Général

Smart  
connections.

Rechnungsanschrift  
Hanferstraße 6  
79108 Freiburg

Telefon +49 761 47744 -100  
Telefax +49 761 47744 -111  
www.kostal-solar-electric.com

Deutsche Bank AG  
BLZ: 680 700 30  
Konto: 269 836 300

BIC: DEUTDE6F  
IBAN: DE20 6807 0030 0269 8363 00

KOSTAL Solar Electric GmbH, Registergericht Freiburg HRB 700893  
Sitz: Freiburg | Geschäftsführung: Dipl.-Ing. Werner Palm, Dipl.-Ing. Marwin Kinzi, Axel Zimmernann

USt-Id-Nr./VAT No. DE253130462  
Steuer-Nr./Tax-No.: 06439/42222

## ATTESTATION DE MODIFICATION DU REGLAGE VFR2013 ou VFR2014

Par la présente, je déclare que les paramètres de réseau des onduleurs photovoltaïques figurant ci-dessous sont réglés selon le standard ERDF-NOI-RES\_13E :

- VDE 0126-1-1:2006 (fréquence maximum autorisée AC 50,2Hz, tolérée pour toute demande complète de raccordement qualifiée jusqu'au 31 août 2013)
- VDE 0126-1-1:2006/A1:2012 VFR2013 (fréquence maximum autorisée AC 50,4Hz, exigée pour toute demande complète de raccordement qualifiée du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 30 avril 2014 et tolérée jusqu'au 30 juin 2014)
- VDE 0126-1-1:2006/A1:2012 VFR2014 (fréquence maximum autorisée AC 50,6Hz, admise pour toute demande complète de raccordement qualifiée à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014 et exigée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014)

Le réglage sera effectué lors de la mise en service par :

- Le fabricant (prédéfini en usine) et validé par l'installateur
- L'installateur (le réglage des paramètres sera effectué via un logiciel selon les instructions du fabricant)

Fabricant	Type d'onduleur	Numéro de série*

\* ne pourra être fourni qu'à la livraison de l'onduleur ou lors de sa mise en service.

Je soussigné(e),

Installateur		
Adresse	Téléphone	
	Représenté(e) par	

Fait à, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature, cachet

Smart  
connections.

**Rechnungsanschrift**  
Hanferstraße 6  
79108 Freiburg

Telefon +49 761 47744 -100  
Telefax +49 761 47744 -111  
www.kostal-solar-electric.com

Deutsche Bank AG  
BLZ: 680 700 30  
Konto: 269 836 300

BIC: DEUTDE6F  
IBAN: DE20 6807 0030 0269 8363 00

**KOSTAL Solar Electric GmbH**, Registergericht Freiburg HRB 700893  
Sitz: Freiburg | Geschäftsführung: Dipl.-Ing. Werner Palm, Dipl.-Ing. Marwin Kinzl, Axel Zimmermann

**USt-Id-Nr./VAT No.** DE253130462  
**Steuer-Nr./Tax-No.:** 06439/42222